

RFSOs: 1000173831 and 1000173779

Question 10 :

The objective of government procurement contracting is to acquire goods and services in a competitive and fair manner resulting in best value. Obtaining best value for money is typically achieved through the selection of a vendor based on both a technical and financial component. It is our position that the awarding of contracts solely based on lowest price does not achieve government contracting objectives as best value is not achieved. We respectfully request notification as to whether the awarding of contracts to the successful bidders will be based on lowest price, as the practice in the prior Standing Offer Arrangement.

Answer 10:

As indicated in the RFSO under Part 4 2. Basis of Selection, Standing Offers will be awarded based on a determination of Best Value taking into account both the technical merit of the Offers and the Financial Evaluation. Best Value is defined as the highest total score (Technical 60% and Financial 40%). Up to 6 SOAs will be awarded and ranked in order from the highest to the lowest total score. Call-ups against those 6 ranked SOAs will be awarded to the Offeror that best meets the Department's needs and will not exceed \$25,000.00. The lowest price may be a determinant factor for any specific requirement.

Question 11:

Would AANDC consider allowing management consultants with relevant experience perform the required work?

Answer 11:

Yes, as long as all proposed resources meet the mandatory criteria, and successfully obtain the required minimum passing mark under rated criteria.

DOC 1000173831 and 1000173779

Question 10:

L'objectif des marchés publics est de permettre l'acquisition de biens et de services d'une manière qui contribue à accroître la concurrence et l'équité qui soit la plus rentable. L'obtention de la meilleure valeur pour l'argent dépensé se fait généralement par la sélection d'un fournisseur selon une évaluation à la fois technique et financière. Nous croyons que l'attribution de contrat sur la base unique du prix le plus bas ne rejoint pas les objectifs contractuels du gouvernement puisque la meilleure offre n'est pas nécessairement retenue. Nous demandons avec respect si l'attribution des contrats aux offrants se fera sur la base du coût le moins élevé comme ce fut le cas dans l'offre à commandes précédente.

Réponse 10 :

Tel qu'indiqué dans la DOC sous la partie 4, 2. Base de sélection, les offres à commandes seront accordées aux soumissionnaires qui présenteront l'offre la plus avantageuse à la fois pour l'évaluation technique et l'évaluation financière. Les termes « Offre la plus avantageuse » désignent les offres qui obtiennent le pointage total le plus élevé

(pointage technique 60% et financier 40%). Jusqu'à six (6) COC seront octroyés et seront classées en ordre allant du pointage total le plus élevé au pointage total le plus bas. Les commandes subséquentes à une des 6 offres à commandes seront octroyées à l'offrant qui répond le mieux aux besoins du ministère et les commandes subséquentes ne dépasseront pas 25 000 \$. Le prix le plus pourrait être un facteur déterminant dans chacune des commandes subséquentes.

Question 11:

AANDC entend-t-il permettre à des firmes de consultants en gestion possédant l'expérience pertinente d'exécuter le travail demandé?

Réponse 11:

Oui, dans la mesure où toutes les ressources proposées rencontrent les critères obligatoires et obtiennent avec succès les notes minimales requises des critères cotés.